

## Les ordures ménagères

Le règlement prévoit une taxe maximale pour l'élimination des sacs officiels d'ordures ménagères de Fr. 2.00 par sac de 17 l, Fr. 4.00 par sac de 35 l et de Fr. 6.00 par sac de 60 l. Ces tarifs sont applicables tant pour les ménages que pour les industries, administrations, commerces et artisans.

Il est également possible de disposer de containers privés. Ceux-ci doivent être plombés en vue de leur collecte et la taxe maximale est de Fr. 60.00 par container de 800 litres.

Les ordures ménagères - dans les sacs poubelle officiels gris, que vous pouvez obtenir au magasin de Posieux et auprès de l'administration communale - doivent être déposées dans les containers de quartiers, prévus à cet effet.

Actuellement, vous payez les sacs officiels :

17 l – Fr. 1.50 le sac

35 l – Fr. 2.80 le sac

60 l – Fr. 4.30 le sac

Le plomb pour container Fr. 56.00

**Les couches culottes, langes jetables** (Pampers et autres) peuvent se mettre dans des sacs transparents et dans les containers.

Pour les quantités **importantes** de déchets verts et d'objets encombrants et pour éviter le débordement dans notre déchetterie, la commune met à votre disposition, pour le prix de Fr.50.00, une benne qui doit être **réservée préalablement** au secrétariat communal.

Vous avez également la possibilité d'amener vos déchets directement chez Fricompost (branches) ou SAIDEF ( encombrants ) à Châtillon. Avant de vous rendre sur les différents sites (Fricompost ou SAIDEF), il faut **obligatoirement appeler le secrétariat communal pour obtenir un préavis**. En cas de non –respect, les frais vous seront facturés.



Tous les déchets qui ont ce **LOGO** doivent être mis dans la poubelle ménagère.